

Quelles sont les conditions nécessaires pour garantir la diversité culturelle cinématographique sur tous les territoires ?

ATELIER DE RÉFLEXION

9H00 ▶ 17H00

[INSCRIPTION ICI](#)

Les places pour cet atelier sont limitées.
La priorité sera donnée aux participants
s'inscrivant pour la totalité de la journée.

Mardi 14 mars 2017
Studio de Tours



L'ACOR et les STUDIO de Tours ont souhaité poursuivre avec Madame la médiatrice la réflexion initiée lors de l'atelier qui avait eu lieu à Rouen en 2014, qui posait la question suivante :

Que peut-on attendre d'engagements locaux spécifiques de programmation pris par les grands groupes et ententes vis-à-vis des établissements cinématographiques fortement classés « art et essai » dans les villes à forte concurrence ?

Aujourd'hui, cette question est toujours d'actualité et se précise, six ans après la généralisation de l'équipement numérique.

1^e partie de l'atelier ⇒ Pour garantir le maintien d'une diversité de lieux de diffusion cinématographique et un pluralisme de l'offre cinématographique, sur quel segment de films doivent porter les engagements locaux spécifiques pris par les grands groupes vis-à-vis des établissements fortement classés art et essai (labels "Recherche et découverte", "Jeune public", "Patrimoine et répertoire) ?

2^e partie de l'atelier ⇒ Ces engagements ne doivent-ils pas être pris aussi vis-à-vis des établissements mono-écrans et/ou situés dans des communes de moins de 50.000 habitants inclus dans la zone d'influence cinématographique ?

3^e partie de l'atelier ⇒ Lorsque, sur la période de sortie nationale, ils ont des difficultés d'accès aux films porteurs, quelles sont les possibilités de recours pour ces exploitants ?





La médiatrice du cinéma sera présente toute la journée. Le principe de cet atelier est de réunir en priorité les **exploitants fortement ou très fortement classés classés art et essai** et en particulier ceux situés sur le territoire concerné par l'ACOR, **leurs programmeurs** quand ils en ont un, **le CNC** – direction du cinéma, mission de la diffusion, service de l'exploitation, **les représentants des DRAC** – directeurs et conseillers cinéma, **des Conseils régionaux**, ainsi que ceux des principales instances nationales de la diffusion art et essai (**ACID, ADRC, AFCAE, FNCF, GNCR, SCARE**) et des structures régionales spécialisées dans la diffusion de l'art et essai (**Ciclic, les réseaux départementaux et régionaux associatifs de diffusion**), avec pour objectifs de prendre le temps d'échanger au sujet des difficultés rencontrées par les acteurs de ce secteur spécifique concernant l'accès aux films porteurs, de répertorier et analyser les mécanismes à l'œuvre dans les pratiques concurrentielles en vigueur et les conséquences sur l'exposition des films art et essai fragiles économiquement ; il s'agira aussi d'étudier les possibilités d'évolution des cadres et des pratiques (engagements spécifiques locaux de programmation, recours auprès de la médiatrice).

